



L'emploi

- ✓ La recherche d'emploi
- ✓ Les services publics de l'emploi
- ✓ L'entreprise
- ✓ La prise de poste

>>> Contacts et adresses sur www.fondationface.org





L'emploi

✓ La recherche d'emploi

Motivation et persévérance

Il existe de nombreuses façons de chercher du travail, l'important est d'être motivé et persévérant.

- La recherche sur internet : le site du Pôle emploi, les moteurs de recherche spécialisés, les réseaux sociaux comme LinkedIn et Viadeo, les sites de cv vidéo ou encore directement sur les pages emplois des sites internet des entreprises
- Les petites annonces dans les journaux locaux ou les gratuits
- Les candidatures spontanées : envoyez cv et lettre de motivation directement aux entreprises et structures que vous visez, même si elles n'ont pas publié d'offres d'emploi
- L'inscription dans une agence d'intérim



En France, la discrimination est un délit. Un employeur n'a pas le droit de refuser de vous embaucher à cause de votre couleur de peau, de votre origine ou tout autre critère de discrimination si vous avez les compétences requises pour le poste.

En cas de doute, toute personne peut saisir directement et gratuitement le Défenseur des droits www.defenseurdesdroits.fr



- ✓ Développez votre réseau, faites connaître vos recherches autour de vous (famille, amis, voisins, commerçants...).
- ✓ Rapprochez-vous de la structure FACE la plus proche de chez vous.
- ✓ Relancez par téléphone les entreprises auxquelles vous avez envoyé votre candidature.
- ✓ Maximisez votre maîtrise de la langue française et si possible faites relire cv et lettre de motivation par quelqu'un.
- ✓ Créez-vous, si ce n'est déjà fait, une adresse mail avec vos nom et prénom (avec gmail, outlook, la poste...), afin d'envoyer rapidement vos candidatures et d'être joignable facilement par les employeurs. Veillez à avoir une adresse mail simple (prénom et nom) car l'employeur doit vous prendre au sérieux.

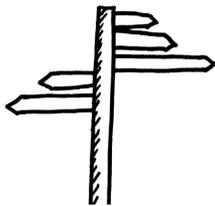
Quelques sites de recherche d'emploi

www.monster.fr
www.regionsjob.com
www.indeed.fr
www.beepjob.com
www.keljob.com
www.faceaemploi.tv
www.jobijoba.com



L'emploi

✓ La recherche d'emploi



INSCRIPTION À PÔLE-EMPLOI

Comment faire ma première demande d'inscription ?

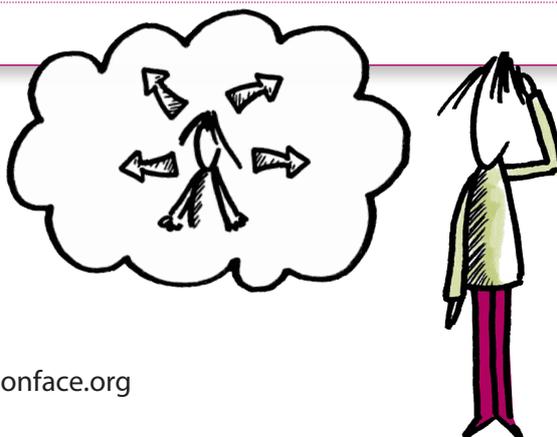
1. Créer votre espace personnel
2. Compléter le formulaire en ligne
3. Choisir votre rendez-vous parmi 3 rendez-vous proposés
4. Imprimer votre dossier d'inscription



Pour plus d'informations se référer au site de pole emploi www.pole-emploi.fr

NOTES, ADRESSES, ETC...







L'emploi

Les services publics de l'emploi

Missions locales

Elles ont pour vocation de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et de lutter contre l'exclusion.



Pour plus d'information, rendez-vous sur le site mission-locale.fr

Pôle emploi

Pôle emploi est en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et répond aux besoins en recrutement des entreprises. L'inscription à Pôle emploi est importante car elle vous permet d'accéder à des contrats aidés, à la mise en relation avec des offres d'emploi et à l'aide au financement de certaines formations.



Pour plus d'information, rendez-vous sur le site pole-emploi.fr

Cap emploi

Favorise l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé et public.



Pour plus d'information, rendez-vous sur le site capemploi.net

L'emploi

Les services publics de l'emploi

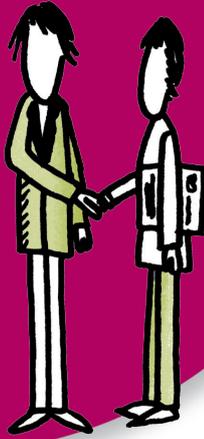


NOTES, ADRESSES, ETC...



Handwriting practice area consisting of ten horizontal dotted lines for notes or addresses.





L'emploi

✓ L'entreprise

Le contrat

Dès lors que vous êtes recruté, vous signez un contrat de travail. Celui-ci engage votre employeur et vous-même. Vous y trouverez la durée de travail hebdomadaire, la durée du contrat, votre salaire... Vérifiez bien les informations avant de signer. Une fiche de poste détaillant vos missions peut également être rédigée.



Les différents contrats de travail

- ✓ Le Contrat à durée indéterminée (CDI)
- ✓ Le contrat à durée déterminée (CDD)
 - Les contrats à durée déterminée d'usage
 - Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)
- ✓ Le contrat de travail temporaire (exemple : intérim)
- ✓ Le contrat d'alternance (exemple : apprentissage, professionnalisation)
- ✓ Le contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi CUI-CAE)
- ✓ Le contrat vendanges ou saisonnier
- ✓ L'emploi d'avenir
- ✓ Le volontariat (exemple : service civique)
- ✓ L'auto-entrepreneuriat

SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique

Qu'est-ce que l'IAE?

«L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.»

[Article L5132-1 du code du travail](#)

[Le dispositif >](#)

[Les personnes concernées >](#)

>>> [Contacts et adresses sur www.fondationface.org](http://www.fondationface.org)

L'emploi

✓ L'entreprise



Le dispositif

Vous pouvez favoriser votre insertion dans la vie sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques. Pôle Emploi ciblera et vous orientera vers des structures spécialisées en insertion sociale et professionnelle susceptibles de vous proposer du travail.

Vous bénéficierez dans le cadre de ce dispositif, d'un suivi et d'un accompagnement renforcés (évaluation, ateliers de recherche d'emploi, bilan de compétences...).

Les personnes concernées

Vous pouvez être recruté dans les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) si vous êtes « sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières » (article L5132-1 du Code du travail), et notamment si vous :

- ✓ avez moins de 26 ans et êtes en grande difficulté,
- ✓ êtes bénéficiaire de minima sociaux (RSA...),
- ✓ êtes demandeur d'emploi de longue durée,
- ✓ êtes travailleur handicapé (selon le degré d'invalidité), personne de plus de 50 ans, personne sous-main de justice etc.

NOTES, ADRESSES, ETC...







L'emploi

La prise de poste

La période d'essai

L'employeur et le salarié ont droit à une période d'essai pendant laquelle les deux parties peuvent à tout moment rompre le contrat. La durée de cette période est définie dans la convention collective à laquelle sont rattachés les métiers de l'entreprise. La période d'essai doit être explicitée dans le contrat pour être valide.

Les congés

Si vous travaillez 35 heures par semaines, vous bénéficiez de 5 semaines de congés par an minimum. Si vous travaillez plus, en fonction de votre employeur, vous avez droit aux RTT (récupération de temps de travail) ou vos heures supplémentaires sont payées.

Le salaire

En France, on parle de salaire brut et de salaire net. Ce que vous recevez à la fin du mois est votre salaire net. L'écart entre salaire brut et salaire net est retenu par l'employeur pour régler les cotisations sociales qui seront prélevées par différents organismes (sécurité sociale, CAF, chômage, retraite...)

Il existe un salaire minimum appelé SMIC ; sauf exception (contrats aidés, alternance, ...), un employeur ne peut pas vous rémunérer moins. En 2018, pour une base de 35 heures de travail par semaine, le SMIC mensuel est de 1 498,47 € brut.



L'emploi

La prise de poste



Savoir-être et attitudes professionnelles

La prise de poste est souvent une période importante et il est nécessaire de donner une bonne impression à son employeur et à ses collègues. Pour ce faire, il faut prendre connaissance de la culture de l'entreprise, maîtriser des nouveaux outils et méthodes de travail, et assimiler des consignes nécessaires à l'accomplissement d'une tâche.



8 qualités principales pour réussir sa prise de poste:

- ✓ L'apprentissage : Être capable d'apprendre, de faire progresser ses connaissances
- ✓ L'initiative : Faire preuve d'initiative, ne pas toujours attendre que l'on vous dise quoi faire
- ✓ La communication : Savoir communiquer avec ses collègues, sa hiérarchie, ses partenaires de travail. Il faut être capable d'adopter une attitude adaptée en fonction de son interlocuteur
- ✓ L'intégrité : Respecter les règles et les directives
- ✓ L'adaptation : Être ouvert au changement et s'adapter à des situations variées
- ✓ Le travail d'équipe : Être capable de travailler en équipe. Il faut donc coopérer avec son équipe de travail et savoir écouter et accepter les idées des autres
- ✓ La polyvalence : Être efficace et être capable d'accomplir des tâches diverses
- ✓ La maturité : Être capable d'admettre ses erreurs et de les assumer

NOTES, ADRESSES, ETC...



